

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/10/2024 - 33738 - 2020 D 01399 - 889 920 187 - 125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS

copie certifiée conforme à l'original

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise 125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise 125 AV ARISTIDE BRIAND 93190 LIVRY-GARGAN					
SIREN 8 8 9 9 2 0 1 8 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2			Durée de l'exercice précédent* 		
					Exercice N clos le
					3 1 0 3 2 0 2 3
ACTIF			Brut	Amortissements-Provisions	Net
			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	1 688 182
	Total I (5)		044	048	1 688 182
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres* (3)	072	074	2 000
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	2 580
	Charges constatées d'avance*		092	094	
Total II		096	098	4 580	
Total général (I + II)			110	112	1 692 762
PASSIF					Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	2 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	200
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			132	
	Report à nouveau			134	132 440
	Résultat de l'exercice			136	180 015
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	314 655
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	1 376 787
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	1 320
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	172	
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	1 378 107	
Total général (I + II + III)			180	1 692 762	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 275 352
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	79 219
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

GREFFE
 - 2 OCT. 2024
 TRIBUNAL DE COMMERCE
 DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Copie Certifiée Conforme à l'original

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD2023

Désignation de l'entreprise : 125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 608 963	482	79 219	484		486	1 688 182	
TOTAL		490	1 608 963	492	79 219	494		496	1 688 182	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.											

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de

Désignation de l'entreprise : 125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	26 838
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	26 838
Déficits de l'exercice		860	6 884
Total des déficits restant à reporter		870	33 723

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

125 BRIAND NOTAIRES PARTICIPATIONS
Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée (SPFPL)
Au capital de 2.000,00 €
Siège social : 125 avenue Aristide Briand
93190 LIVRY-GARGAN
RCS BOBIGNY n° 889 920 187

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 6 JUILLET 2023

Le six juillet deux mille vingt-trois à treize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Pierre-André MORETTI, détenteur de 60 parts sociales numérotées de 1 à 60.
 Géraldine LURIENNE, détentrice de 60 parts sociales numérotées de 61 à 120.
 Elodie MAGNIN, détentrice de 40 parts sociales numérotées de 121 à 160.
 Florian DARTOIS, détenteur de 40 parts sociales numérotées de 161 à 200.

Total des parts sociales des associés présents : 200 parts sociales sur les 200 parts sociales composant le capital social.

Géraldine LURIENNE, préside la séance en sa qualité de gérante associée.
 Géraldine LURIENNE constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.
 L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La gérante dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport;
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023.

La gérante déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis la gérante rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion présenté par le gérant sur l'exercice clos le 31 mars 2023;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, affectation du résultat ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis la gérante donne lecture du rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la gérante met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1^{ère} résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par la gérante sur les comptes de l'exercice **clos le 1^{ère} résolution**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le président sur les comptes de l'exercice **clos le 31 mars 2023**, la collectivité des associés approuve ce rapport, tels qu'il lui a été présenté, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort dudit rapport et des comptes.



En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.
Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 180.015,12 euros

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 180.015,12 euros.

Affectation

- Report à nouveau pour 180.015,12 euros
- Ce qui portera le report à nouveau à 312.454,71 euros (180.015,12 € + 132.439,59 €)

L'assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des deux précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus éligibles à l'abattement (en euros)	non à
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)		
31 mars 2023	Néant	Néant	Néant	
31 mars 2022	Néant	Néant	Néant	

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, tous dépôts et publications y afférents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée à 13 heures 30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés.

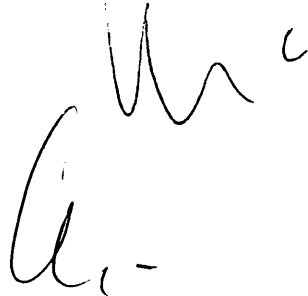
Géraldine LURIENNE

Elodie MAGNIN

Florian DARTOIS

Pierre-André MORETTI



Copie certifiée conforme à l'original